
Table des matières

1.	Principe de la taxation par signes ou indices	
1.1.	Base légale de la taxation par signes ou indices	1
1.1.1.	Texte légal	1
1.1.2.	Caractéristiques	2
1.2.	Qui peut faire l'objet d'une taxation par signes ou indices ?	6
1.2.1.	Personnes physiques ou morales	6
1.2.2.	Personnes résidentes	6
1.3.	À qui incombe la charge de la preuve ?	7
1.3.1.	Principe	7
1.3.2.	Présomption d'exactitude des montants déclarés par le contribuable	8
1.3.3.	Mode de preuve de l'inexactitude des revenus déclarés	9
1.3.4.	Mise en évidence des signes ou indices	10
1.3.5.	Avec ou sans l'intervention du contribuable ?	11
1.4.	Signes ou indices susceptibles d'être retenus	13
1.4.1.	"Dépenses de ménage"	15
1.4.2.	Placements	27
1.4.3.	Accroissements d'avoirs	28
1.4.4.	Investissements	29
1.5.	Comment s'opère le décompte indiciaire ?	29
1.5.1.	Revenus professionnels bruts imposables	31
1.5.2.	Autres revenus imposables	33
1.5.3.	Plus-values "professionnelles"	34
1.5.4.	Dépenses	35
1.5.5.	Compte courant TVA	38
1.6.	Schéma indiciaire utilisé par l'administration	42
1.7.	Nature fiscale du revenu unique	45
1.8.	Majoration pour absence de versements anticipés	46
1.9.	Accroissement d'impôt	47
1.10.	Conséquence en matière de TVA	48
2.	Dans quel délai le déficit indiciaire doit-il être imposé ?	
2.1.	Délai extraordinaire de trois ans	51
2.1.1.	Cas d'application	51
2.1.2.	Prolongation du délai extraordinaire en cas de réclamation	53
2.2.	Délai extraordinaire de sept ans	54

2.3.	Délais spéciaux	55
2.3.1.	Revenus révélés par une enquête d'une administration fiscale étrangère	55
2.3.2.	Revenus révélés par une action judiciaire	56
2.3.3.	Revenus révélés par des éléments probants	57
2.3.4.	Sans investigation.	58
2.3.5.	Revenus imposables non déclarés	58
2.3.6.	Calcul du délai	58
2.4.	Délais de réimposition	59
2.4.1.	Annulation d'une imposition	59
2.4.2.	Établissement d'une nouvelle imposition	59

3. Signes ou indices : les sources de l'administration

3.1.	Signes ou indices contenus dans les déclarations.	63
3.1.1.	Déclaration à l'impôt des personnes physiques	63
3.1.2.	Déclaration à l'impôt des sociétés	76
3.1.3.	Autres déclarations	78
3.2.	Autres sources de signes ou indices	79
3.2.1.	Signes ou indices demandés au contribuable	79
3.2.2.	Signes ou indices obtenus auprès de tiers.	85
3.2.3.	Cas particulier : les institutions financières.	96
3.3.	Délais dans lesquels s'effectuent les investigations.	105
3.3.1.	Délai de trois ans	106
3.3.2.	Délai de trois ans prolongé en cas de réclamation.	106
3.3.3.	Délai de sept ans	107

4. Contrôle fiscal

4.1.	Procédure de taxation	110
4.1.1.	Notification d'imposition d'office	110
4.1.2.	Avis de rectification.	113
4.1.3.	Décision de taxation	115
4.2.	Comment combattre la taxation par signes ou indices ?	116
4.2.1.	Taxation arbitraire	116
4.2.2.	Preuve contraire	123